



Envoyé en préfecture le 20/11/2024
 Reçu en préfecture le 20/11/2024
 Publié le **20/11/2024**
 ID : 029-212902506-20241113-CM2024_054-DE

Conseil Municipal du 13 novembre 2024

Extrait

du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ

Date de la convocation : **7 novembre 2024**

Affichage de la convocation : **7 novembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mercredi 13 novembre 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Etaient présents : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERMVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.
Etaient représenté(e)s Valérie L'ABBÉ (procuration à Eric LE LOUARN).
Etaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-054

Rapport sur la délégation

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,
 Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

PREND ACTE des décisions suivantes :

Décision n° D 2024-011 : Acceptation de l'indemnité de sinistre relative aux dommages immobiliers causés par la tempête Ciaran proposée par l'assureur Groupama pour un montant de 6 770,74 €.

Décision n° D 2024-012 : Signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la salle Prad Ar Stivell (cristallisation de la phase APD)

- ✓ **Attributaire** : Groupement AUA BT/Sarl Cabinet VIOL/SBC/DILASSER/ALHYANGE ACOUSTIQUE
- ✓ **Montant** : 36 851,04 € HT
- ✓ **Nouveau montant du marché** : 140 268,65 € HT

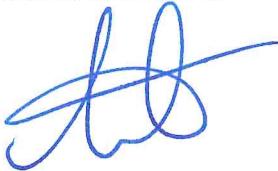
Décision n° D 2024-013 : Acceptation de l'indemnité de sinistre relative au vol avec effraction subi à l'école après la tempête Ciaran proposée par l'assureur Groupama pour un montant de 3 061,82 €

Décision n° D 2024-014 : Signature d'un devis pour la fourniture d'ordinateurs portables pour les différents services de la Mairie (école, restaurant scolaire, mairie)

- ✓ Attributaire : MANUTAN COLLECTIVITES, 143 Boulevard Ampère 79 180 CHAURAY
- ✓ Montant : 3 921,50 € HT

Décision n° D 2024-015 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère pour le projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle au titre du volet 2 du dispositif Pacte Finistère 2030. Montant demandé : 180 000 €.

La secrétaire de séance,
Muriel SCHWARTZ



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

